

FNAMS

Mai 2020

EVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION DES PORTE- GRAINE POTAGERES

Cette note détaille l'évolution des coûts de production. Les coûts de production ont été révisés pour la récolte 2016 avec une redéfinition des itinéraires techniques types par espèce. Aussi, l'année de référence est dorénavant la récolte 2016 avec une nouvelle liste d'espèces. Nous avons retiré le chou et le concombre référencés dans les années antérieures et ajouté la betterave hybride, coriandre population et la courgette hybride. L'étude a montré que pour la culture d'oignon l'itinéraire technique était principalement influencé par la période de semis (automne ou printemps) plus que par le type (hybride ou population).

Pour chaque espèce, chaque poste présenté dans la fiche coût de production est rattaché à l'une ou plusieurs des catégories de coûts suivantes :

- « SMIC », « Engrais et amendements », « Protection des cultures », « Machines et biens d'équipements », « Energie », « Prix » dont les indices sont donnés par l'INSEE de façon mensuelle.

Le tableau 1 indique à quelle catégorie de coût est rattaché chaque poste et donc selon quel indice il devra évoluer et le tableau 2 l'évolution annuelle de chaque indice

Tableau 1 : classement des différents postes

Catégorie	SMIC	Engrais et amendements	Protection des cultures	Machines et biens d'équipements	Energie	Prix
Charges de la culture	Main d'œuvre	- Fertilisation en éléments majeurs - Fertilisation en compléments minéraux	- Hélicides - Herbicides - Fongicides - Insecticides - Régulateur de croissance - Dessiccation chimique	- Traction (hors carburant) -matériel hors traction	- carburant	- Semences de bases - Pollinisation - Irrigation - Analyses du lot - Assurances spécifiques - 50% coût d'utilisation (entretien et autres) - Cotisations FNAMS et GNIS - Fermage - Autres charges fixes et variables

Tableau 2 : évolution des indices INSEE et du SMIC

	SMIC	Engrais et amendements	Protection des cultures	Machines et équipements	Energie	Indice des prix
2009 à 2010	1,49%	-32,57%	1,21%	1,05%	0,99%	0,72%
2010 à 2011	1,02%	14,19%	-0,94%	1,16%	19,60%	1,77%
2011 à 2012	2,19%	12,93%	-0,19%	1,94%	16,11%	2,22%
2012 à 2013	3,17%	0,91%	0,17%	2,25%	5,07%	1,34%
2013 à 2014	0,69%	-9,39%	0,45%	1,81%	-1,97%	0,74%
2014 à 2015	0,95%	1,26%	-0,07%	0,32%	-9,68%	0,16%
2015 à 2016	0,73%	-3,74%	-1,16%	1,08%	-15,06%	0,03%
2016 à 2017	0,78%	-10,47%	-0,54%	1,17%	7,90%	0,72%
2017 à 2018	1,08%	0,19%	-0,25%	2,35%	9,08%	1,32%
2018 à 2019	1,37%	9,40%	-1,10%	3,20%	9,40%	1,60%

Le tableau 3 présente l'évolution entre les deux campagnes 2018 et 2019 du coût de production pour une espèce donnée en fonction d'une part des indices d'évolution des postes par catégorie et d'autre part en fonction de la part du poste dans le coût total.

Tableau 3 : Evolution des charges directes sur 2017 et 2018

	Récolte 2018	Récolte 2019	Réc 2018/ Réc 2017
Betterave hybride	3081	3148	2,2%
Betterave pop	2890	2953	2,2%
Carotte hybride	4534	4605	1,6%
Carotte population	2287	2339	2,3%
Chicorée Witloof repiquée	4174	4257	2,0%
Chicorée Witloof semis direct	3900	3976	2,0%
Coriandre	937	962	2,7%
Courgette	5608	5724	2,1%
Epinard Hybride	1981	2031	2,5%
Haricot	2344	2392	2,0%
Mâche	2345	2388	1,8%
Oignon Automne	5062	5163	2,0%
Oignon Printemps	4276	4371	2,2%
Persil	1609	1648	2,4%
Poireau pop repiqué	11517	11728	1,8%
Poireau pop semis direct	5911	6040	2,2%
Pois	1357	1388	2,3%
Radis hybride	2878	2940	2,2%
Radis pop	2299	2351	2,3%

Les charges directes par année de récolte sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Charges directes annuelles

Charges directes (€)	2013	2014	2015	2016	Nouvel ITK			
					2016	2017	2018	2019
Betterave hybride					3 047 €	3 041 €	3 081 €	3 148 €
Betterave pop	2 924 €	2 956 €	2 952 €	2 918 €	2 862 €	2 854 €	2 890 €	2 953 €
Carotte hybride	3 838 €	3 907 €	3 908 €	3 885 €	4 471 €	4 482 €	4 534 €	4 605 €
Carotte population	2 542 €	2 530 €	2 526 €	2 498 €	2 273 €	2 259 €	2 287 €	2 339 €
Chicorée Witloof repiquée	5 226 €	5 369 €	5 373 €	5 353 €	4 100 €	4 117 €	4 174 €	4 257 €
Chicorée Witloof semis direct	3 347 €	3 422 €	3 415 €	3 385 €	3 832 €	3 846 €	3 900 €	3 976 €
Coriandre					921 €	921 €	937 €	962 €
Courgette					5 498 €	5 528 €	5 608 €	5 724 €
Epinard Hybride	2 064 €	2 104 €	2 096 €	2 074 €	1 962 €	1 954 €	1 981 €	2 031 €
Haricot	2 215 €	2 267 €	2 262 €	2 246 €	2 301 €	2 310 €	2 344 €	2 392 €
Mâche	2 347 €	2 407 €	2 402 €	2 380 €	2 316 €	2 317 €	2 345 €	2 388 €
Oignon hybride*	7 020 €	7 122 €	7 152 €	7 153 €	4 965 €	4 990 €	5 062 €	5 163 €
Oignon pop*	7 379 €	7 485 €	7 521 €	7 530 €	4 189 €	4 210 €	4 276 €	4 371 €
Persil	2 155 €	2 183 €	2 180 €	2 160 €	1 597 €	1 588 €	1 609 €	1 648 €
Poireau pop repiqué	10 514 €	10 648 €	10 682 €	10 676 €	11 284 €	11 362 €	11 517 €	11 728 €
Poireau pop semis direct	6 934 €	7 050 €	7 059 €	7 032 €	5 789 €	5 820 €	5 911 €	6 040 €
Pois	1 275 €	1 300 €	1 295 €	1 282 €	1 341 €	1 339 €	1 357 €	1 388 €
Radis hybride	3 492 €	3 549 €	3 549 €	3 526 €	2 834 €	2 837 €	2 878 €	2 940 €
Radis pop	2 421 €	2 453 €	2 451 €	2 426 €	2 269 €	2 267 €	2 299 €	2 351 €

*Pour les oignons, hypoth. de bulbes gratuits – à partir de 2016, première ligne = oignon automne (hyb ou pop) et deuxième ligne = oignon Printemps (hyb ou pop)

Principales explications sur les écarts importants entre l'ancien et le nouvel itinéraire technique retenu (depuis enquête sur la récolte 2016) :

- (1) : pour la carotte hybride, la fourniture et la pose de bâche a été intégrée dans le nouvel itinéraire technique
- (2) : pour le radis hybride le nouvel itinéraire technique retient un battage à la moissonneuse batteuse équipée de flex roll, alors que dans l'ancien itinéraire la récolte se faisait en deux temps : passage de moissonneuse, puis battage des siliques à poste fixe.
- (3) : pour les oignons les hypothèses retenues dans le nouvel itinéraire technique sont : bulbes fournis gratuitement, récolte mécanique et absence d'irrigation.
- (4) : pour les chicorées witloof hybrides plantées, le nouvel itinéraire technique inclut la fourniture gratuite des plants. Pour les chicorées witloof hybrides semées, l'augmentation de coût est principalement due à un temps de désherbage manuel plus important.
- (5) : pour le persil, les charges d'intrant et de mécanisation autour du semis ont été rattachées au tournesol.
- (6) : pour le poireau population en semis direct le nouvel itinéraire technique retient une récolte directe à la moissonneuse batteuse au lieu d'une récolte manuelle

Explication de l'évolution des coûts de 2018 à 2019

Pour la période 2018-2019, nous constatons une nette hausse des charges directes. Presque tous les indices de références ont vu une hausse entre les deux campagnes. Dans la poursuite de l'année dernière le prix de l'énergie a augmenté (+9,40%), tout comme le prix des engrais et amendements (+9,40%). En fin de campagne, tendance qui se poursuit sur la campagne suivante, les prix des énergies, dans le sillage du baril de pétrole, baissent. Les produits de protection des cultures (-1,10%) est l'indice qui a le plus faiblement évolué, et le seul qui montre une baisse entre 2018 et 2019. Les autres indices ont évolué à la hausse : le prix des machines et équipements (+3,20%), l'indice des prix (+1,60%) et le SMIC (+1,37%) (voir tableau 2).

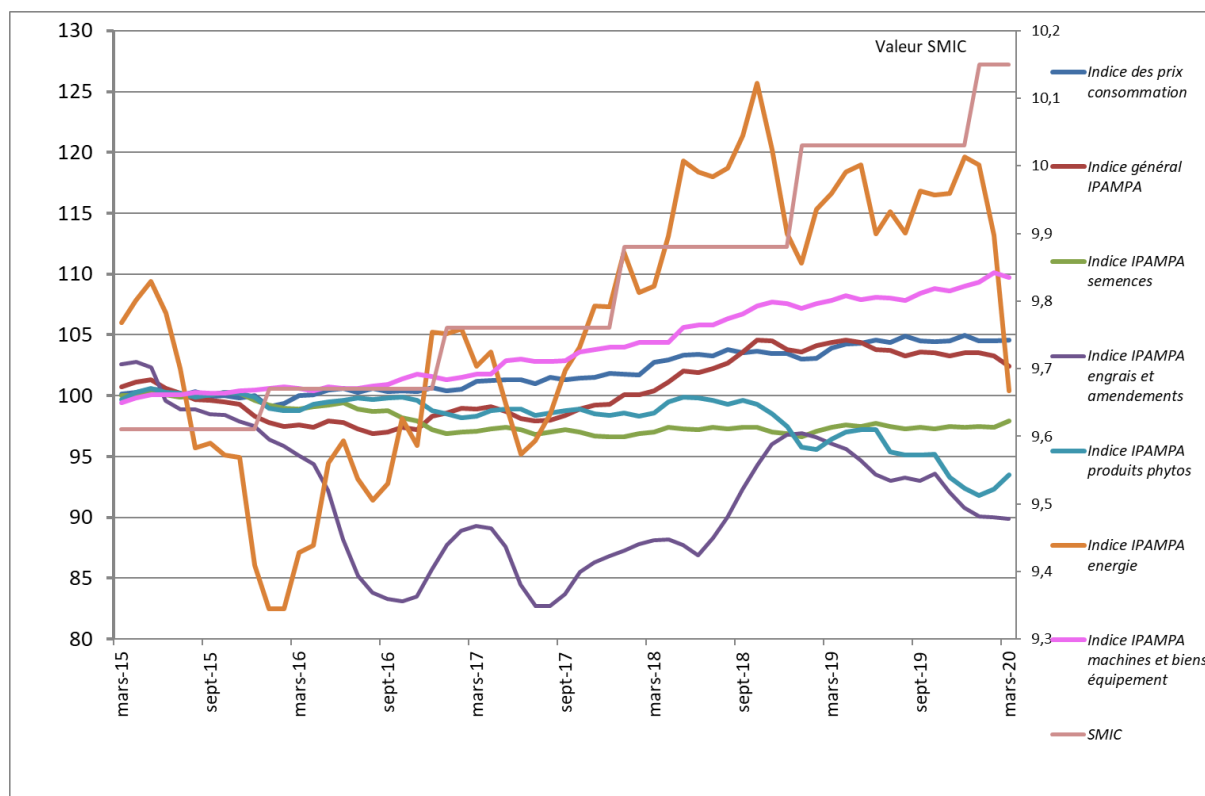
Pour la quasi-totalité des espèces, c'est donc une année en moyenne de hausse des charges directes, allant de 1,6% pour la carotte hybride à +2,7% pour la coriandre (voir tableau 3). Les espèces montrant une plus forte hausse des charges directes sont celles qui ont une demande en engrais ou en mécanisation importante (coriandre, épinard, persil, poireau semis direct, pois, radis...) (voir tableau 5).

Tableau 5 : Part de chaque catégorie de coûts (en %) dans les charges directes par espèce en **2019**

**Pour les oignons, hypothèse de bulbes gratuits*

	Engrais et amendement	Protection des cultures	Machines et biens d'équipement	Prix	SMIC	Energie
BETTERAVE H	8,1%	20,7%	22,1%	25,3%	20,1%	3,7%
BETTREAVE POP	8,7%	23,6%	23,4%	21,6%	19,2%	3,6%
CAROTTE H	3,3%	23,6%	15,0%	36,3%	19,3%	2,5%
CAROTTE POP	11,2%	26,1%	23,7%	18,6%	16,7%	3,6%
CHICOREE WIT REP	3,7%	7,7%	16,8%	23,2%	46,2%	2,4%
CHICOREE WIT SD	3,9%	17,7%	21,6%	30,7%	22,2%	3,9%
CORIANDRE	8,7%	16,8%	30,1%	21,3%	16,2%	6,8%
COURGETTE	3,2%	5,2%	18,9%	15,2%	54,7%	2,8%
EPINARD H	10,7%	19,0%	27,5%	19,0%	19,7%	4,1%
HARICOT	3,8%	21,1%	27,3%	25,0%	18,0%	4,8%
MACHE	5,4%	27,4%	26,0%	23,9%	14,4%	3,0%
OIGNON AUTOMNE (hybride ou population) *	2,8%	12,3%	28,6%	16,2%	37,7%	2,3%
OIGNON PRINTEMPS (hybride ou population) *	3,5%	7,9%	30,9%	19,1%	36,0%	2,6%
PERSIL	11,2%	26,6%	27,3%	13,4%	16,9%	4,6%
POIREAU POP REP	1,4%	6,2%	21,3%	7,0%	62,6%	1,5%
POIREAU POP SD	2,8%	12,8%	40,9%	12,3%	29,0%	2,1%
POIS POTAGER	8,6%	23,3%	23,8%	22,5%	16,9%	4,9%
RADIS H	6,0%	19,8%	25,7%	24,7%	19,6%	4,2%
RADIS POP	7,5%	21,3%	29,9%	20,8%	16,8%	3,7%

Graphique 1 : Evolution des indices INSEE de mars 2015 à mars 2020 (base 100 en 2015)



L'évolution des charges directes se fait par l'application du taux de croissance des indices IPAMPA et INSEE sur la période de juillet de l'année n-1 à juin de l'année n. A titre d'exemple pour la campagne 2019, nous avons étudié l'évolution des indices entre juillet 2018 et juin 2019 (cf. tableau 2). Pour la campagne en cours (2020), nous pouvons lire sur le graphique une augmentation des indices (et donc des charges liées à ceux-ci) suivants : le SMIC, machines et biens d'équipement ainsi que l'indice des prix à la consommation. En revanche l'IPAMPA produits phytosanitaire, engrais et amendement et énergie montrent une décroissance en début de campagne (à confirmer sur les 3 prochains mois). En moyenne l'IPAMPA générale montre une certaine stabilité, soit une faible augmentation en moyenne des charges pour les agriculteurs (toutes orientations d'exploitation confondues).

Dans sa révision de la méthodologie avec la base « 100 » 2015 (tous les indices sont étudiés avec comme référence l'année 2015), l'INSEE applique les principes généraux du « Manuel de la statistique UE des prix agricole » et notamment : « Les moyens de production doivent être évalués au prix d'achat, c'est-à-dire au prix que l'acheteur paie effectivement pour le produit. Il englobe les impôts moins les subventions sur les produits (mais ne comprend pas les taxes déductibles, telle que la TVA déductible). »

»